

Le Busard des roseaux (*Circus aeruginosus*)

Classe : Aves - Famille : Accipitridae - Genre : Circus



Individu mâle.

Carte d'identité

⚠ Espèce protégée

- Poids** : 500 à 960 g en moyenne.
- Taille** : 49 - 56 cm (110 à 130 cm d'envergure).
- Alimentation** : carnivore (poissons, petits oiseaux, grenouilles, insectes..). Proies vivantes ou mortes.
- Période de présence** : toute l'année.
- Milieu** : milieux humides (étangs, bords des cours d'eau, marais).
- Statut** : protection nationale, annexe 1 de la directive européenne « Oiseaux » ; en danger (EN) sur la liste rouge régionale des oiseaux.

Identification

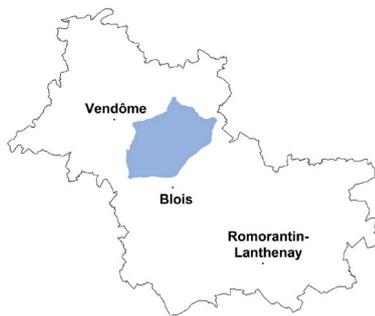
Le busard des roseaux, est plus grand que les deux autres espèces fréquentant la Petite Beauce. En vol, le mâle présente une face supérieure brune, grise et noire. La femelle est brune avec le sommet du crâne, la gorge et la base des ailes beiges. Les nids sont établis par le couple au pied de la végétation haute, et tapissés avec les matériaux apportés par le mâle. Avec ses « cousins », qui sont le Busard Saint-Martin et le Busard cendré, ce sont les seuls rapaces qui nichent au sol !

En Petite Beauce

Le Busard des roseaux est présent en petite Beauce, un territoire reconnu au niveau européen comme important pour la protection des oiseaux. Il est, à ce titre, désigné en Zone de protection spéciale, dit ZPS.

Il y a une quinzaine de couples de Busard des roseaux en ZPS Petite Beauce et à proximité. La population connaît une augmentation depuis quelques années. La majorité des couples nichent dans les marais, mais, ces derniers arrivent à saturation. Cela montre l'importance de remettre en eau des marais autrefois asséchés et de contenir leur embroussaillage afin de permettre à ce rapace de se maintenir, voire d'augmenter la capacité d'accueil du territoire. Pour l'heure et depuis quelques années, des Busards des roseaux nichent tout comme les Busards cendré et Saint-Martin dans les cultures céréalières.

L'Espace naturel sensible de l'Éperon de Roquezon est inclus dans cette zone de protection spéciale. Il peut constituer une zone de chasse pour l'espèce. De nos jours, seul le Busard Saint-Martin dont le mâle est facilement reconnaissable à son corps blanc et au bout de ses ailes noires, fréquente régulièrement le site. Mais qui sait ? Ouvrons l'œil !



Moëurs

Assez commun bien que localisé, le Busard des roseaux niche dans les roselières des marais et des étangs. Le Busard des roseaux est sociable et dort en groupes.

À l'approche du moment de la ponte, la femelle reste posée presque en permanence à proximité du nid. Pendant cette période, elle est nourrie par le mâle qui apporte une ou deux proies journalières, et suivant les jours, trois ou quatre prises.



Placer le badge ici

www.conservatoiresites41.com



Offrons à nos enfants un patrimoine naturel préservé

Source :

<https://www.oiseaux.net/oiseaux/busard.des.roseaux.html>
<http://zps-petite-beauce.n2000.fr/la-zps-petite-beauce/le-territoire>
<http://www.cdpne.org/operation-de-protection-pour-le-busard-des-roseaux/>
http://observatoire-rapaces.lpo.fr/index.php?m_id=20052